



Rupture de convention de stage

Par **Futurism**, le **03/05/2009** à **13:37**

Actuellement en stage dans le cadre d'une formation hôtelière , je souhaiterai mettre fin a mon stage afin de me réorienter , j'en est donc parler a mon tuteur (directeur) mais il ne veut pas . Il me dit qu'il est responsable de moi or j'ai 18 ans donc je suis responsable de moi meme .

Sachant que je suis logé par l'entreprise , ai je le droit de partir malgré la réticence du directeur de l'établissement ? Suis-je obliger d'attendre l'accord de l'école malgré que je ne veut plus continuer cette formation ? Je risque des poursuite si je quitte l'établissement avant l'accord de l'école ?

Merci d'avance pour votre réponse